

ARRÊTÉ

établissant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents dans le Tarn

Le préfet du Tarn,

VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L.211-13-1 et R.211-5-3 à R.211-5-6 ;

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux ;

VU le décret n° 2009-376 du 1^{er} avril 2009 relatif à l'agrément des personnes habilitées à dispenser la formation prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural et au contenu de la formation ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} octobre 2024 portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de préfet du Tarn ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions du déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural ;

VU l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L.211-13-1 du Code rural ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 2025 établissant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ainsi que sur la prévention des accidents dans le Tarn ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2025 portant délégation de signature en matière de compétences générales à Madame Luce VIDAL-ROZOY, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;

VU l'arrêté préfectoral du 2 avril 2025 portant subdélégation de signature de Madame Luce VIDAL-ROZOY, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU la demande d'habilitation de Madame Ludivine PRIEGO, en date du 15 mai 2025 ;

SUR proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn ;

Arrête

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 23 avril 2025 établissant la liste départementale des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins ;

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Tarn, la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Tarn et les maires des communes du Tarn sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Albi, le 10 juin 2025

Pour le préfet et par délégation,
Pour la directrice départementale,
Le chef du service,


Christian MULATO



Délais et voies de recours – La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Toulouse d'un recours contentieux dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr. Cette décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique auprès (au choix selon le signataire de l'arrêté) du Ministre chargé de (saisir le domaine) ou du Préfet. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)".

ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2025

Liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins

Nom et prénom du titulaire	Adresse professionnelle	Téléphone	Lieu de la formation	Date 1ère habilitation préfectorale	Date du Renouvellement	Date fin de validité habilitation
EUVRARD David	674 Route de Castres 81220 TEYSSODE	06 20 48 29 40	Chez les particuliers Ou En Baudou 81220 GUITALENS	15/02/2023		15/02/2028
LACOURTE Jérôme	762/764 Chemin de Bruquel 81440 LAUTREC	06 10 78 64 13	762/764 Chemin de Bruquel 81440 LAUTREC	27/02/2019	15/02/2024	15/02/2029
PECH Christophe	48 chemin de la Mousse 81600 GAILLAC	06 15 85 88 82	Chez les particuliers	26/06/2019	14/06/2024	14/06/2029
TEISSEYRE Julie	12 Rue Jacques Brel 31380 GARIDECH	06 58 76 86 05	Chez les particuliers	14/06/2024		14/06/2029
METZ David	6 Chemin de la Barbude Les Pradels 81260 LE BEZ	06 81 37 77 22	Chez les particuliers ou Les Pradels 81260 LE BEZ	30/10/2009	10/03/2025	10/03/2030
ARIBAUD Célia	13 Route de Saint-Pierre 31180 LAPEYROUSE FOSSAT	06 52 08 18 06	Chez les particuliers	23/04/2025		23/04/2030
PRIEGO Ludivine	5E Chemin de Grandelle 31150 LESPINASSE	07 88 76 16 72	Chez les particuliers	10/06/2025		10/06/2030



ANNEXE à l'arrêté préfectoral du 10 juin 2025

Liste des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins

Nom et prénom du titulaire	Adresse professionnelle	Téléphone	Lieu de la formation	Date 1ère habilitation préfectorale	Date du Renouvellement	Date fin de validité habilitation
LICATA Ludovic	Las Coutrillades 81390 PUYBEGON	06 33 82 53 86	Las Coutrillades 81390 PUYBEGON	03/11/2020		03/11/2025
GALIANA Evelyne	2369, Route de Mouissagues 31620 GARGAS	06 82 51 33 46	Chez les particuliers	22/02/2021		22/02/2026
DE SAN NICOLAS ESPINOSA Delphine	L'Arthuzié 81360 MONTREDON LABESSONNIE	06 20 84 23 08	Chez les particuliers ou La Richarde 81200 MAZAMET	02/04/2021		02/04/2026
SENECHAL Sébastien	67 rue Paul Gauguin 81100 CASTRES	07 85 82 30 73	67 rue Paul Gauguin 81100 CASTRES	15/02/2022		15/02/2027
RACHAT Emmanuel	609 Chemin de Saint Hilaire 81290 LABRUGUIERE	06 84 13 41 03	Chez les particuliers	17/06/2010	31/05/2022	31/05/2027
POURCHOT Sophie	10 Rue Legrand 31140 PECHBONNIEU	06 22 85 69 70	Chez les particuliers	30/11/2011	11/01/2023	11/01/2028
GRENIER Marion	Saint Joseph 81100 CASTRES	06 58 95 34 13	Chez les particuliers ou 24 Route d'Hauterive 81100 LABOULBENE	11/01/2023		11/01/2028